

Roumanie

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS

■ Protection contre les mauvais traitements - situations spécifiques

Violations de l'obligation positive de l'État d'appliquer effectivement un système pénal réprimant les actes sexuels non consentus, en particulier lorsque les victimes sont des enfants et des personnes souffrant de handicaps psychosociaux.

M.G.C. (61495/11)
Arrêt définitif le 15/06/2015

Surveillance soutenue
État d'exécution

E.B. (49089/10)
Arrêt définitif le 19/03/2019

Surveillance soutenue
État d'exécution

Détention illégale et mauvais traitements dans une prison secrète de la CIA ainsi que transfert du requérant depuis la Roumanie vers la base navale de Guantanamo Bay, malgré un risque d'encourir la peine de mort à l'issue de son procès.

Al-Nashiri (33234/12)
Arrêt définitif le 08/10/2018

Surveillance soutenue
État d'exécution

Manquement des autorités à leur obligation de mener une enquête effective et sérieuse, y compris sur d'éventuelles motivations homophobes, sur une agression physique et verbale dirigée contre les requérants, qui a eu lieu en 2006 après qu'ils avaient quitté un rassemblement de personnes LGBTI protégé par la police.

M.C. et A.C. (12060/12)
Arrêt définitif le 12/07/2016

Surveillance soutenue
État d'exécution

■ Forces de sécurité – militaires : usage de la force et enquêtes effectives

Enquêtes ineffectives sur la répression violente de manifestations antigouvernementales entourant la chute du régime communiste en Roumanie.

Groupe Association « 21 décembre 1989 » et autres (33810/07 et 18817/08)
Arrêt définitif le 28/11/2011

Surveillance soutenue
État d'exécution

■ Forces de sécurité – police : usage de la force et enquêtes effectives

Usage excessif des armes à feu par la police ou les forces spéciales d'intervention; absence de cadre législatif et réglementaire adéquat régissant l'usage des armes à feu au cours d'opérations de police, la préparation et le contrôle de telles opérations ; implication injustifiée des forces spéciales d'intervention dans des opérations de routine.

Soare et autres (24329/02)
Arrêt définitif le 22/05/2011

Surveillance soutenue
État d'exécution

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS

Usage disproportionné de la force contre les requérants lors d'une descente de police décidée sur la base d'un profilage ethnique, agencé par les considérations des autorités, qui avaient automatiquement liée leur origine ethnique à la délinquance ; absence d'enquête sur de possibles motifs racistes derrière cette intervention.

Lingurar (48474/14)
Arrêt définitif le 16/04/2019

Surveillance soutenue
État d'exécution

■ **Conditions de détention - soins médicaux**

Surpeuplement et mauvaises conditions matérielles de détention dans les prisons et centres de détention policière ; absence de recours effectifs à cet égard ; soins médicaux inadéquats dans les prisons.

Bragadireanu (22088/04)
Arrêt définitif le 06/03/2008

Surveillance soutenue
État d'exécution

Rezmives et autres (61467/12+)
Arrêt définitif le 25/07/2017

Surveillance soutenue
État d'exécution

Mauvaises conditions matérielles de détention de prisonniers à haut risque, isolement, menottage systématique.

Enache (10662/06)
Arrêt définitif le 01/07/2014

Surveillance soutenue
État d'exécution

Maintien en détention malgré un traitement médical lourd pour une maladie en phase terminale dans des conditions de détention difficiles ; mépris des considérations humanitaires qui ont empêché une fin de vie digne.

Dorneanu (55089/13)
Arrêt définitif le 28/02/2018

Surveillance soutenue
État d'exécution

Gestion inadéquate de l'état psychiatrique des détenus : placement de détenus souffrant de troubles mentaux dans des centres de détention ordinaires ; absence de surveillance psychiatrique et de conseils constants, absence d'expertise psychiatrique ; grave surpeuplement.

Țicu (24575/10)
Arrêt définitif le 01/01/2014

Surveillance soutenue
État d'exécution

■ **Détention des malades mentaux, mineurs – légalité, soins médicaux**

Lacunes dans la protection juridique, les soins médicaux et sociaux de personnes souffrant de déficit intellectuel ou de troubles mentaux.

Centre de ressources juridiques au nom de Valentin Câmpeanu (47848/08)
Arrêt définitif le 17/07/2014

Surveillance soutenue
État d'exécution

Progrès significatifs : Suite à la décision de la Cour constitutionnelle de 2010 estimant que le système de tutelle portait atteinte à la dignité humaine, le Parlement a adopté une législation introduisant un nouveau système de soutien et de protection juridique pour les adultes vulnérables, qui est entré en vigueur le 18 août 2022. Le CM en a pris note avec satisfaction et a appelé les autorités à suivre de près la mise en œuvre de ce nouveau système.

N. (No. 2) (38048/18)
Arrêt définitif le 16/02/2022

Surveillance soutenue
État d'exécution

Surpeuplement et mauvaises conditions dans des établissements psychiatriques.

Parascineti (32060/05)
Arrêt définitif le 13/06/2012

Surveillance soutenue
État d'exécution

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS

Défaillances dans la mise en œuvre des procédures et garanties insuffisantes concernant les placements civils involontaires, et absence systémique de recherche du consentement de ces patients à suivre un traitement psychiatrique.

Groupe Cristian Teodorescu
(22883/05)

Arrêt définitif le 19/09/2012

Surveillance soutenue
État d'exécution

Privations de liberté illégales et arbitraires de patients placés contre leur gré en établissements psychiatriques, en guise de mesure de sécurité prévues par le Code pénal; absence systématique de recherche du consentement à suivre un traitement psychiatrique, et absence de garanties juridiques minimales concernant l'administration forcée d'un tel traitement aux patients internés contre leur gré.

N. (59152/08)

Arrêt définitif le 28/02/2018

Surveillance soutenue
État d'exécution

R.D. et I.M.D. (35402/14)

Arrêt définitif le 12/10/2021

Surveillance soutenue
État d'exécution

Durée des procédures judiciaires

Durée excessive des procédures civiles et pénales.

Groupe Vlad et autres
(40756/06)

Arrêt définitif le 26/02/2014

Surveillance soutenue
État d'exécution

Exécution des décisions de justice internes

Manquements et retards significatifs de l'administration ou de personnes sous responsabilité de l'État pour se conformer à des décisions de justice internes devenues définitives.

Săcăleanu (73970/01)

Arrêt définitif le 06/12/2005

Surveillance soutenue
État d'exécution

Protection de la vie privée

Absence de garanties dans la législation liée à la sécurité pour la protection de la vie privée dans le contexte de mesures de surveillance secrète qui pourraient être menées en vertu de la Loi sur la sécurité nationale.

Bucur et Toma (40238/02)

Arrêt définitif le 08/04/2013

Surveillance soutenue
État d'exécution

Absence de cadre juridique clair et prévisible régissant les conditions et procédures liées à un changement de sexe.

X. et Y. (2145/16)

Arrêt définitif le 19/04/2021

Surveillance soutenue
État d'exécution

Violence domestique

Manquement des autorités à leur obligation de prendre des mesures appropriées afin de combattre la violence domestique et d'assurer la mise en place d'un cadre juridique afin de protéger les victimes.

Balsan (49645/09)

Arrêt définitif le 23/08/2017

Surveillance soutenue
État d'exécution

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS

■ *Liberté d'expression - protection des sources*

Condamnation injustifiée d'un dénonciateur pour avoir révélé des écoutes téléphoniques illégales à grande échelle réalisées par les services secrets.

Progrès notables : En 2016, la Haute Cour de cassation et de Justice a fourni des indications importantes sur la mise en balance des intérêts concurrents dans les procédures pénales occasionnées par la divulgation publique d'informations mettant en évidence des manquements dans l'exercice de fonctions officielles au sein des services de renseignement. Le Comité des Ministres considère cette mesure comme suffisante pour assurer la non-répétition de la violation constatée.

Bucur et Toma (40238/02)
Arrêt définitif le 08/04/2013

Surveillance soutenue
État d'exécution

■ *Protection des droits à la propriété - expropriation, nationalisation*

Ineffectivité des mécanismes en place permettant d'obtenir **la restitution ou une indemnisation pour les propriétés nationalisées sous le régime communiste.**

Ineffectivité persistante de ce mécanisme malgré les nouveaux recours introduits par la loi n° 165/2013.

Groupe Străin et autres
(57001/00)
Arrêt définitif le 30/11/2005

Surveillance soutenue
État d'exécution

Maria Atanasiu et autres
(30767/05 et 33800/06)
Arrêt définitif le 12/01/2011

Surveillance soutenue
État d'exécution

Văleanu et autres
(59012/17)
Arrêt définitif le 03/04/2023

Surveillance soutenue
État d'exécution